

ABONNEMENT.

Scieur : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 8 Poste : Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclames, — . . . . . 30 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sont restituées dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des mêmes.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Avril 1875.

Bulletin politique.

Dans son numéro du 16 avril, la *Tagess Press* revient sur ce bruit ridicule de l'achat de 10,000 chevaux à Météolitz (Bohême) pour le compte du gouvernement français, ainsi que sur la fausse interprétation donnée à la circulaire Cissey, et fait au sujet de ces deux incidents les observations suivantes :

« Ces deux incidents nous obligent à faire remarquer encore une fois que rien n'est plus insensé que de s'obstiner à voir une menace de guerre dans les efforts que fait un Etat pour organiser ses forces défensives. Peut-on citer un seul Etat de l'Europe qui ne le fasse actuellement ? Ne voit-on pas le budget militaire de chacun d'eux augmenter d'année en année, et celui de l'Empire allemand plus que tous les autres ? »

« Toute l'Europe est en travail d'armement et ne fait que suivre en cela l'exemple du peuple allemand qui, au dire de M. de Moltke, doit, pendant un demi-siècle encore, tenir la main sur la garde de son épée. Mais en ce qui concerne la France, il est particulièrement révoltant, et ridiculement illogique, de s'acharner à vouloir considérer son travail de réorganisation militaire comme une menace de guerre. Ne serait-ce pas, pour la France, courir au suicide si, après l'effondrement total de son armée, elle ne se mettait en peine de rassembler ses forces pour être prête à toute éventualité. Un seul homme est capable de refuser ce pouvoir à la nation française, c'est celui qui lui conteste absolument son droit à l'existence, qui déclare a priori que les Français doivent cesser de former une nationalité, n'ont plus le droit de figurer dans le concert européen et sont condamnés à disparaître du rang des nations. »

« Peu d'hommes croyons-nous sont disposés à se rallier à de pareilles idées, qui rétabliraient dans notre moderne Europe le principe d'extermination des peuples barbares, principe qui fait horreur à tout Européen. »

« De quel air eussions-nous envisagé quiconque nous eût interdit, après Königsgrätz, d'introduire dans notre législation le service militaire général et obligatoire, mesure qui nous a permis d'amener notre puissance navale et militaire à un point tel que nous pouvons en concevoir une fierté légitime, et qui fait rechercher notre alliance par tous nos voisins ? Et cependant la France ne fait actuellement que ce qu'a fait l'Autriche après 1866, et la Russie après la guerre de Crimée ; elle se recueille. »

« C'est un point de vue complètement faux que celui qui nous fait voir dans une armée une menace de guerre. Il est des Etats ayant des armées colossales qui néanmoins n'ont jamais été, et ne sont point encore une menace pour la paix. L'armée russe, puissante entre toutes, a-t-elle depuis vingt ans troublé en quelque façon le repos de l'Europe ? Nous pensons qu'il serait temps de s'habituer à juger sainement des choses. Ce qui est dangereux pour la paix ce n'est pas la force défensive d'un Etat, mais bien sa politique. Or, nous le demandons : en quoi la politique de la France est-elle une poli-

tique de guerre ? Quel fait peut autoriser ce jugement ? La plus vulgaire prudence seule conseillerait à ce pays de s'accorder à lui-même le plus de temps possible pour son œuvre de reconstitution, si d'autre part chaque Français se sentait déjà par lui-même l'impérieux besoin qui s'impose à tous d'une longue période de calme. »

« La nation française est une nation industrielle et laborieuse par excellence ; et non pas même une guerre, mais simplement une politique quelque peu inquiète et hésitante, le moindre pas hors des sentiers de la paix, aurait la plus déplorable influence sur les affaires. Son gouvernement l'a compris ; il évite de s'immiscer dans aucun conflit, et s'efface le plus qu'il peut devant toutes les questions européennes. La fameuse revanche ne fait de bruit que dans les feuilles prussiennes, et présentement ces dernières sont obligées de convenir que les journalistes parisiens, lors de l'incident belge et à propos de l'Italie, ont montré plus de tenue que leurs collègues allemands, qui se sont laissés aller à tous les écarts du chauvinisme le plus excentrique et le plus exalté. »

« La clameur des feuilles prussiennes sur les préparatifs de la France n'a d'autre raison que de fournir un motif, en tout cas pour un *casus belli*. Il peut paraître frivole, mais il ne faut pas oublier qu'en 1866 la presse nationale libérale prussienne, en masse, a battu la caisse à coups redoublés à propos des armements de l'Autriche et dénoncé à l'univers la politique agressive de notre pays. Et cependant, quand la guerre éclata, la Prusse se trouva parfaitement préparée et bien supérieure en cela à son adversaire. « Pauvre Prusse, si traitreusement attaquée sans qu'elle ait eu le temps de se mettre en garde. »

« L'heure est venue, ce nous semble, de faire justice de ce cliché ridicule et de se bien persuader que se mettre en défense n'est pas troubler la paix et chercher la guerre, que l'on soit France, Allemagne ou tout autre. La guerre est toujours une conséquence et un moyen de la politique. Or, de l'Allemagne ou de la France, qui menace le plus la paix de l'Europe par les agissements de sa politique ? Il n'est personne qui puisse hésiter un seul instant à donner la juste réponse, en présence surtout des aveux des feuilles allemandes elles-mêmes. »

« Ce cri de guerre doit paraître encore plus caractéristique à quiconque peut parfois glisser un coup-d'œil dans les coulisses de la politique. Tout le monde sait dans quel état de surexcitation nerveuse tomba Bismark quand il vit la France, non-seulement en état de payer avec facilité, et avant le terme fixé, la fabuleuse indemnité de guerre qu'il lui imposa, mais encore recueillir à ce propos du monde entier des marques de sympathie et de confiance telles que l'histoire du monde n'en offre pas d'exemple. Dès ce moment, Bismark eut un remords de conscience comme Bismark seul pouvait en éprouver. Il se reprocha amèrement de ne pas avoir suffisamment écrasé la France. Il entrevit le jour où l'Europe allait de nouveau avoir à compter avec les quarante millions d'habitants de ce pays ; et ce jour, il le voyait plus rapproché qu'il ne l'avait pu supposer, trop rapproché pour ses futurs desseins. »

« Bismark prit donc vis-à-vis de la France une attitude qui donna à supposer à l'Europe que cet homme ne cherchait

rien tant qu'une occasion nouvelle d'éteindre derechef ce malheureux pays. Il est certain que l'Angleterre et la Russie ont maintes fois averti le cabinet français d'avoir à ne point se départir, dans telle ou telle question, de la plus extrême prudence, Bismark se tenant aux aguets prêt à saisir au passage le moindre prétexte pour recommencer les hostilités contre la France. Exemple : les faits et gestes de Bismark préparant à la France de dangereux traquenards, à propos de la question espagnole. »

« Que, dans ces circonstances, le peuple français s'efforce de pourvoir à sa sûreté, qui peut songer à lui en faire le reproche ? Assurément ni l'Angleterre, ni l'Autriche, ni la Russie, ni l'Italie, car chacune de ces puissances a le sentiment intime que l'équilibre de l'Europe est rompu depuis que la France a été dépouillée de l'influence qui lui revient de droit dans le concert européen. »

« Bismark seul peut trouver mauvais que la France ne consente pas à s'offrir d'elle-même, liée des quatre membres, au couteau du boucher, et il agit en conséquence. Mais, quoi qu'il en ait, il lui est interdit désormais de venir troubler la paix générale. »

« L'ordre du jour européen est : On ne permettra ni aux Français ni aux Prussiens de jouer avec la paix de l'Europe, comme fit Napoléon III en son temps, et après lui son digne émule Bismark. L'époque des guerres localisées est passée sans retour ! La paix de l'Europe ne sera pas troublée de quelque part que ce puisse être ; si l'une des puissances tentait de la rompre, eh bien, l'on combattrait encore le combat des peuples comme on le fit à Leipzig et à Waterloo. La prochaine guerre sera la guerre de la coalition européenne contre l'Etat perturbateur. Telle est la signification exacte et entière de l'alliance des trois empereurs, complétée, ou plutôt amendée dans l'entrevue de Venise. »

Chronique générale.

Plusieurs journaux ont parlé d'entretiens que M. le garde des sceaux aurait eus avec M. Batbie, président de la commission des Trente. On a été jusqu'à indiquer les points sur lesquels avaient porté ces entretiens.

La vérité est que M. Batbie n'a eu qu'un seul entretien avec M. le garde des sceaux ; ce dernier prépare les projets de lois constitutionnelles :

1° Le projet de loi sur les élections du Sénat ;

2° Le projet de loi sur les rapports des pouvoirs publics.

Le travail sera prêt vers la fin de la semaine, et, à cette date, il sera communiqué à M. Batbie et à quelques autres membres de la commission des Trente qui sont présents à Paris. La commission des lois constitutionnelles elle-même ne se réunira qu'au retour de l'Assemblée.

Le garde des sceaux, en déposant les projets de loi, demandera le renvoi à la commission des lois constitutionnelles.

Si le renvoi est ordonné par l'Assemblée, la commission se réunira immédiatement et fera promptement un rapport sur des lois qui ne peuvent pas donner lieu à des discussions de principes, puisque les questions fondamentales ont été tranchées par les lois constitutionnelles du 25 février ; la commission demandera en outre la mise à

l'ordre du jour de la loi électorale en seconde lecture.

Si, au contraire, l'Assemblée renvoyait les projets du ministre à une commission spéciale, la commission des Trente se déciderait à donner sa démission.

Le *Courrier de France* présentait avant-hier la dissolution comme « inévitable et prochaine. »

Voici sur le même sujet quelques lignes extraites du *Moniteur universel* :

« On pense généralement que les élections sénatoriales et législatives pourraient bien avoir lieu au mois d'octobre prochain. On nous assure même que cette opinion est partagée par le gouvernement et par les membres les plus influents des divers groupes parlementaires. »

On lit dans le *Soir* :

Des difficultés qui préoccupent en ce moment l'administration se sont élevées au sujet de quelques élections récentes au conseil général.

On sait qu'il existe maintenant deux listes électorales absolument distinctes, la première comprenant les électeurs politiques dont la situation est régie par le décret organique du 2 février 1852, la seconde des électeurs municipaux appartenant aux différentes catégories énumérées par la loi du 7 juillet 1872.

Il s'agit de savoir laquelle des deux listes doit servir pour les élections au conseil général. Des réclamations se sont élevées dans plusieurs départements, les deux listes ont servi indifféremment selon l'opinion des administrateurs locaux.

Les préfets viennent d'être invités à transmettre un relevé, par canton, du nombre des électeurs municipaux et des électeurs politiques inscrits ; la révision a dû, comme on le sait, être terminée le 31 mars dernier.

Des tableaux comprenant les noms des cantons et des arrondissements ont également été adressés aux préfets.

Les deux nouvelles élections qui viennent d'avoir lieu, pour le conseil général de la Seine, complètent le triomphe des ultra-radicaux, ce qui nous doit encourager encore à avoir pleine confiance dans la sagesse et la modération des républicains qui nous ont donné la République du 25 février.

L'INCIDENT PRUSSO-BELGE.

On lit dans l'*Opinion nationale* :

S'il fallait s'en rapporter au *Journal d'Anvers*, M. de Bismark aurait tourné, dans sa note du 15 avril, la difficulté que le bon droit de la Belgique ne lui permet pas de trancher par voie diplomatique.

Il exprimerait maintenant l'intention de porter la question devant un congrès, qui serait chargé de poser les règles d'une nouvelle législation internationale, en vertu de laquelle tout Etat se trouverait suffisamment protégé chez les autres.

Le gouvernement impérial ferait voter en attendant par le Reichstag des lois conçues dans le sens de la répression internationale, telle qu'il la comprend ; il engagerait,

dès à présent, la Belgique à suivre cet exemple et donnerait le même conseil aux autres pays.

Une dépêche de Berlin confirme les informations recueillies par le *Journal d'Anvers*. Elle indique, très-vaguement, il est vrai, l'idée d'un futur congrès, car elle ne parle que d'une entente entre les divers cabinets; mais, par compensation, elle est encore plus affirmative sur l'invitation faite à la Belgique de modifier sa législation comme l'Allemagne s'appête à modifier la sienne.

Etant admise la parfaite exactitude de ces renseignements, il reste à se poser cette question: La situation s'est-elle améliorée? le conflit doit-il cesser d'inquiéter l'Europe en général et la Belgique en particulier? Nous ne le pensons pas.

Il s'agirait, en effet, purement et simplement, dans la note du 15 avril, comme dans celle du 3 février, de déterminer la Belgique à réviser sa Constitution pour la mettre en harmonie avec les vues du prince chancelier et avec les intérêts de la Prusse, engagés dans une lutte confessionnelle des plus épineuses. Il y a plus, car l'Allemagne se présenterait maintenant mieux armée pour obtenir la satisfaction de son désir, en la demandant comme un acte de réciprocité.

La Belgique qui attache le plus grand prix à sa Constitution, serait donc obligée de transformer, par des lois nouvelles, les articles 44, 46, 47 et 48, qui accordent une liberté complète, sauf les délits ordinaires, aux prêtres de tous les cultes, aux professeurs, aux publicistes et à la presse.

Nous ne voyons pas, en effet, quel compromis on pourrait trouver entre ces libertés énergiquement garanties, et les délits qu'on voudrait réprimer à Berlin.

Les mêmes difficultés se présenteraient lorsqu'il s'agirait de mettre à l'unisson toutes les législations européennes sur tant de points délicats qui tiennent à la vie même des peuples. Comment déterminer les délits? On devrait commencer la répression? et quelles causes nouvelles de conflits dans l'exercice d'un droit nouveau qui permettrait à un gouvernement d'intervenir quand bon lui semblerait dans les affaires des autres?

Mais nous raisonnons dans une simple hypothèse; car, premièrement, nous ignorons quelle confiance il convient d'attacher aux dépêches de Berlin et d'Anvers, et secondement, fussent-elles vraies, nous ne savons pas bien exactement sur quels points du droit international porteraient les propositions de M. de Bismark.

Il se pourrait, d'autre part, que le prince-chancelier, qui ne manque pas de ruses dans sa gibecière, n'eût soulevé l'idée d'un Congrès que pour se ménager un moyen de sortir, sans froissement d'amour-propre, du conflit qu'il a soulevé à Bruxelles.

*Angleterre.* — L'interpellation relative à l'incident prusso-belge a eu lieu lundi soir à la Chambre des lords, conformément à ce qui avait été annoncé.

« Lord Russell demande au secrétaire du Foreign-Office s'il considère la correspondance entre l'Allemagne et la Belgique comme terminée et si cette correspondance lui inspire quelques craintes pour le maintien de la paix en Europe. Il espérait voir, par la publication des documents, que l'Allemagne n'avait pas demandé à se départir des principes posés dans la dépêche de Northbury en 1802, et que la Belgique n'était pas requise de renoncer à la moindre partie de la liberté de la presse dont jouissaient actuellement les citoyens belges; il croyait qu'on exigeait seulement de la Belgique la punition de la personne qui avait proposé par lettre à l'archevêque de Paris d'assassiner le prince de Bismark.

» Lord Derby, répondant à lord Russell, dit qu'il importe de rappeler à leurs seigneuries quelle était la situation exacte de la Belgique. La première Note allemande et la réponse belge ont été publiées dans le *Moniteur belge* et communiquées aux Chambres. De sorte qu'elles sont aujourd'hui connues du public. Tous ceux qui ont lu la Note allemande conviendront que l'appréciation du premier lord de la trésorerie était exacte en ce sens que la Note n'est nullement une menace, mais plutôt une représentation amicale à propos d'une question sur laquelle les deux gouvernements ne sont pas d'accord. La seconde Note allemande n'est parvenue à lord Derby que dans l'après-midi, et il n'a pas encore eu le loisir de l'examiner à fond; il a pu seulement la parcourir rapi-

dement et d'une façon superficielle, mais il a été autorisé par l'ambassadeur d'Allemagne à déclarer qu'elle est conçue dans un esprit tout à fait amical.

» Les indications qui lui sont venues d'un autre côté sur la Note ne sont pas de nature à modifier cette appréciation. Il a appris que cette Note, ainsi que la réponse que le gouvernement belge a l'intention d'y faire, allaient être lues aux Chambres belges. En ce cas, toute la correspondance tomberait dans le domaine public, et rien n'obligerait alors de la présenter comme une pièce parlementaire.

» Le gouvernement de Sa Majesté ne s'est pas trouvé officiellement engagé dans le débat, et, si un appel était fait, il n'est pas douteux qu'il ne serait pas adressé à l'Angleterre seule, mais aussi à toutes les puissances garantes.

» Lord Derby juge qu'il serait prématuré et impolitique d'exprimer dès aujourd'hui une opinion sur la question, surtout lorsque les Anglais n'ont qu'une connaissance imparfaite des faits de la question. Mais il ne doute pas que l'opinion publique en Europe n'ait considérablement exagéré l'importance de l'incident; quant à lui, il envisage l'avenir avec confiance. Le gouvernement de Sa Majesté tient beaucoup au maintien de la paix en Europe et à l'indépendance de la Belgique, mais il estime qu'en cette occasion ni l'une ni l'autre ne sont en danger.

On le voit, la réponse du ministre des affaires étrangères, plus grave dans la forme que celle de M. Disraeli, n'est pas au fond plus concluante. Comme son collègue, lord Derby trouverait prématurée l'expression d'un avis quelconque sur des faits qui sont encore mal connus. Il est d'ailleurs plein de confiance; la paix européenne, l'indépendance de la Belgique, chères l'une et l'autre à la Grande-Bretagne, ne lui semblent nullement menacées.

Il n'y a rien de plus dans le discours du chef du Foreign-Office, qui s'est même abstenu de répéter la déclaration moitié sérieuse, moitié plaisante, par laquelle M. Disraeli avait su provoquer à la fois les rires et les applaudissements de la Chambre des communes. Lord Derby voit ou affecte de voir l'avenir tout en beau; il aura donc jugé inutile d'indiquer ce que pourrait faire l'Angleterre dans une hypothèse absolument chimérique.

Ceux qui attendaient avec impatience cette discussion de la Chambre dans l'espoir d'y trouver d'utiles et peut-être d'encourageantes indications, vont être assez cruellement déçus.

Ce n'est pas de Londres que nous vient la lumière. Il est vrai que pour beaucoup il n'y a là aucune déception.

## Etranger.

### AUTRICHE.

La *Presse*, de Vienne, dit qu'on aurait perdu tout espoir au sujet du rétablissement de la princesse Charlotte, sœur du roi Léopold, et qu'on croit très-prochaine la fin de la malheureuse ex-impératrice du Mexique.

La presse prussienne et prussophile s'occupe depuis quelques jours d'une lettre pastorale de S. Em. le cardinal Rauscher, prince-archevêque de Vienne.

Elle prétend que cette lettre ne renfermait qu'une longue série d'attaques contre M. de Bismark et sa politique ecclésiastique. Or, cette lettre ne traite que la question des vieux-catholiques à un point de vue général, et nous ne voyons pas en quoi M. de Bismark y serait attaqué. Il n'est pas vieux-catholique, à ce que nous sachions, et lui et ses organes ont constamment affirmé qu'il ne s'occupait en rien du vieux-catholicisme, qu'ils regardaient comme un mouvement purement religieux.

Il est vrai qu'à Vienne les cercles patriotes autrichiens désignent la lettre de Son Eminence sous le nom de: *la Brochure de l'archiduc Jean-Salvator sur le terrain religieux*; mais cette circonstance ne saurait pas donner le droit à la presse prussienne d'attaquer l'archevêque de Vienne pour avoir publié sa lettre pastorale.

Espérons que, malgré la condescendance de M. Andrassy, on gardera en Autriche le droit d'être Autrichien. Ou ne s'agirait-il

peut-être pour M. le chancelier que d'avoir un prétexte à des récriminations afin de transplanter la *lutte civilisatrice* en Autriche, le prince-évêque de Breslau ne se hâtant pas trop d'être domicile dans la partie autrichienne de son diocèse?

### ALLEMAGNE.

On lit dans la *Post*, de Berlin:

L'espoir exprimé par le prince de Bismark de voir le pape trouver un jour un conseiller plus sage et plus raisonnable que son conseiller actuel, un conseiller dont le concours fraye la voie à un arrangement amiable conclu sur la base de la reconnaissance de la souveraineté de l'Etat en matière de législation, rentre dans le domaine des conceptions réalisables. Or, l'adoption du projet actuellement soumis au Parlement ne pourrait qu'accroître les chances de voir cet espoir toucher à sa réalisation.

Il y a là une raison qui milite puissamment en faveur du projet. Il est certain que c'est une douloureuse nécessité que celle qui nous conduit à modifier la Constitution; mais, dans les circonstances actuelles et après les expériences que nous avons faites, nous n'avons pas le choix entre les mesures à adopter.

La suppression des trois articles dont il s'agit ne peut donc être considérée que comme un bienfait pour tous les partis sans distinction, en ce sens qu'elle leur ouvre la voie sur laquelle l'entente entre les adversaires d'aujourd'hui pourra être rétablie plus tard.

Que tous les partis politiques, à l'exception de la fraction centre, se groupent unanimement autour du gouvernement pour l'appuyer et le soutenir dans le conflit pendant avec la curie romaine. Ainsi que le parti progressiste, les partis conservateurs reconnaîtront alors où est la place de quiconque, dans la lutte engagée, est fidèle au roi et à la patrie.

Peut-être un jour, verrons-nous la curie romaine revenir à des idées plus sages, et nous tendre, en signe de conciliation, une main qui ne sera pas repoussée. Nous saluons ce jour avec joie.

### LES ASCENSIONS SCIENTIFIQUES.

Nous avons dit quelles expériences se proposaient de faire les aéronautes du *Zénith*.

Les résultats de ces travaux auraient été couronnés, dans une prochaine ascension, par l'intéressante expérience proposée par M. Jobert, laquelle consiste à faire un voyage aérien sans ouvrir la soupape ni jeter du lest, en peignant pour cela chaque hémisphère de l'aérostat en blanc et en noir, et en les présentant successivement aux rayons du soleil, à l'aide d'une hélice à axe horizontale, qui donnerait un mouvement de rotation au ballon, comme l'avait imaginé l'infortuné Crocé-Spinelli.

Expliquons-nous. Si l'on fait tourner l'hémisphère noir vers l'astre du jour, il se produira une absorption calorifique, qui aura pour effet de dilater le gaz, et par suite de forcer l'aérostat à monter. En présentant au soleil le côté opposé, la chaleur sera réfléchiée, le côté noir se refroidira, et le ballon descendra. Si, au contraire, on expose au foyer solaire la portion médiane de la surface blanche et la portion médiane de la surface noire, le ballon deviendra immobile.

Par ce moyen, on aurait pu, comme on le voit, convertir l'aérostat en un véritable appareil de précision, à l'aide duquel les expériences les plus curieuses et les plus importantes seraient devenues possibles, en attendant que les scaphandres aériens et les cloches à plongeurs aérostiques (voir pour plus de détails, à l'égard de ces dernières, l'*Aéronaute* du mois de septembre 1874), inventés il y a quatre ans par un architecte français, aient permis de sillonner en tous sens les confins raréfiés et les profondeurs irrespirables de l'atmosphère.

Tant de beaux projets, tant de magnifiques espérances se sont soudain évanouies, par la mort violente des deux audacieux savants qui devaient les tenter. Qui est-ce qui voudra maintenant exécuter une nouvelle ascension scientifique après l'épouvantable catastrophe venant d'arriver? Qui osera affronter de nouveau les couches glacées de l'espace?

Quoi qu'il en soit, il est à remarquer qu'un pareil événement est le seul qui se soit accompli depuis l'invention des Montgolfier, c'est-à-dire depuis 92 ans. Jusqu'à présent, il ne s'était pas encore produit de mort d'homme dans de semblables circonstances.

MM. Glaisher et Coxwell avaient bien couru en Angleterre de grands dangers, mais ils s'en étaient échappés. Ce fait méritoire d'être rappelé. Le 5 septembre 1862, sans appareils pour respirer, ils planèrent sur Londres à la hauteur prodigieuse de 44,277 mètres, au sein d'une température ambiante de 24 degrés à dixièmes au-dessous de zéro.

Considérée en ligne verticale, cette distance est la plus grande qui ait été atteinte en l'air; elle dépasse de 2,446 mètres les plus hautes montagnes de la terre, dont les sommets les plus culminants sont ceux du Gaowichnaka, du Népal et du mont Tverest de la chaîne de l'Himalaya, qui mesurent, le premier 8,836 mètres, et le second 8,837 mètres.

Arrivés dans ces régions inabordable aux poumons de l'homme, M. Glaisher perdit connaissance, comme nos amis Tissandier, Crocé-Spinelli et Sivel; M. Coxwell, aux trois quarts gelé et se sentant mourir, eut la force, en tombant au fond de la nacelle, de saisir la corde de la soupape avec les dents; perdant son gaz, le ballon descendit, et les aéronautes, en descendant avec rapidité dans des couches plus favorables, échappèrent par un hasard providentiel à la mort effreuse qui les attendait.

Comment se fait-il donc qu'avec les appareils à oxygène qu'ils avaient emportés, nos malheureux collègues aient succombé? Il y a là évidemment quelque chose d'extraordinaire que la lettre de M. Tissandier n'explique pas entièrement, et dont nous n'aurons peut-être jamais le dernier mot. Que s'est-il passé pendant la syncope de M. Tissandier? Qui pourra nous le dire? L. TRIDON.

Nous lisons dans *Figaro*:

Ce serait bien mal connaître les savants français que de s'imaginer que l'épouvantable catastrophe de la semaine dernière va les décourager. A l'heure qu'il est, plus de trente personnes offrent de contribuer aux frais de nouvelles expériences; trois aéronautes se sont inscrits pour recommencer l'ascension en hauteur, et il est à croire que le premier ballon qui repartira emportera M. Tissandier, qui voudra aller compléter les travaux qui ont coûté la vie à ses amis, au risque de partager leur sort.

Les trois aéronautes du *Zénith*, du reste, ne partaient point en imprévoyants, qu'on le sache bien. Non-seulement ils avaient comme guide le précédent de Coxwell et Glaisher, à demi-asphyxiés à 7,000 mètres, mais, dans une ascension faite en mars 1874, Crocé-Spinelli et Sivel avaient déjà pu se rendre compte du danger de dépasser certaines altitudes; le malaise avait commencé pour M. Crocé-Spinelli à la hauteur de 5,000 mètres. On avait emporté des ballonnets pleins d'oxygène pour contrôler les expériences de M. Bert. En aspirant l'oxygène, le malaise cessait, mais il lui avait fallu rester au fond de la nacelle, étant en proie à un affaiblissement que seules pouvaient combattre des aspirations multipliées d'oxygène.

M. Sivel avait mieux résisté à la raréfaction de l'air. Mais, pendant la descente, il avait été pris d'un tremblement convulsif; sa figure était violemment contractée et il ressentait un froid extrême.

On le voit; déjà, pendant l'ascension de 1874, des accidents avaient été bien près de se produire, et il a fallu tout le courage, toute l'énergie des trois savants français pour s'y exposer de nouveau.

Il y a plus. Avant cette ascension, Sivel et Crocé-Spinelli s'étaient soumis à une expérience curieuse et décisive. M. Paul Bert les avait placés dans son laboratoire de fer de la Sorbonne et il les avait soumis à des dépressions successives. A la dépression de 300<sup>mm</sup> de mercure qui correspond à une hauteur de 7,500 mètres environ, M. Crocé-Spinelli avait les lèvres bleues et l'oreille droite presque noire! Un peu plus, il étouffait. Une aspiration d'oxygène le fit revenir à lui et lui permit de supporter le manque d'air.

M. Sivel, d'un tempérament plus fort, avait résisté mieux; mais, dès 6,000 mètres aussi, il avait donné des preuves évidentes de malaise, que l'oxygène avait fait dispa-

raître. Ils étaient donc certains tous deux que tant qu'ils auraient la force de porter les ballonnets à leur bouche ils n'auraient rien à craindre pour leur vie.

Malheureusement, la rapidité de l'ascension ne leur en a pas laissé le temps.

Détail particulier : Gaston Tissandier, le seul survivant, n'avait pas été soumis à ces essais préliminaires.

On raconte un détail assez curieux sur l'affreux accident arrivé aux compagnons de M. Tissandier dans le ballon le *Zénith*.

Il paraît que MM. Crocé-Spinelli et Sivel avaient déjeuné comme d'habitude avant d'opérer leur dangereuse ascension, tandis que M. Tissandier, ne se sentant pas d'appétit, n'avait pris qu'une tasse de café noir.

Il est donc à supposer qu'il faut considérer un voyage dans les grandes altitudes comme une sorte de bain, et qu'il est de toute urgence d'éviter toute nourriture avant.

C'est encore une question dont auront à s'occuper les aéronautes.

### OBSÈQUES

DE MM. SIVEL ET CROCE-SPINELLI.

Mardi, à dix heures du matin, les abords de la gare d'Orléans étaient déjà remplis de monde. C'est à l'intérieur (côté de l'arrivée) que les corps des deux aéronautes avaient été placés.

La bière de M. Sivel était recouverte d'un drap noir ; celle de M. Crocé-Spinelli d'un drap blanc. Une immense couronne d'immortelles avait été déposée sur chacun des deux cercueils par l'Association amicale des aéronautes du siège de Paris.

Après une allocution très-émue et très-touchante de M. le pasteur Dide, le cortège s'est mis en marche.

Il était environ onze heures vingt minutes. En tête marchait M. Dide, puis immédiatement après, et conduisant le deuil, M. Crocé-Spinelli père, soutenu par deux amis, puis M. Gaston Tissandier, accompagné de ses deux frères, la petite fille de M. Sivel ; enfin, les autres membres de la famille. Venaient ensuite M. le baron de Langsdorff, représentant le maréchal-président ; M. le baron de Watteville, représentant le ministre de l'instruction publique ; M. Hervé Mangon, de l'Institut ; un officier d'état-major au nom du ministère de la guerre et du général gouverneur de Paris ; enfin, une foule de notabilités parmi lesquelles on remarquait MM. le baron Larrey, de l'Institut ; M. Hureau de Villeneuve, secrétaire général de la Société aérostatique, plusieurs députés : MM. E. Picard, Gambetta, de Mahy, colonel Denfert, Rampont, Laurent Pichat, etc.

M. Thulié, président du conseil municipal, et un grand nombre de conseillers ; la plupart des journaux de Paris s'étaient fait représenter à cette cérémonie.

Citons encore une députation de l'Ecole centrale, enfin beaucoup de notabilités scientifiques et une foule immense. Le cortège est arrivé à midi un quart au Père-Lachaise, où les corps ont été descendus dans un caveau provisoire de la ville de Paris.

Sur la tombe, et au milieu de l'émotion profonde des assistants, M. le pasteur Dide, dans une allocution chaleureuse, a prononcé l'éloge de MM. Th. Sivel et Crocé-Spinelli. Il a vanté leur désintéressement, leur courage et leur amour de la science qui se confondait dans un même sentiment avec l'amour de la patrie.

En terminant, M. Dide a montré que de tels hommes laissant derrière eux de pareils exemples, la France ne périrait pas. La France se relève et doit prendre toutes ses revanches : revanche morale, littéraire et scientifique. « Le souvenir de ces deux illustres morts nous suivra, nous encouragera, et c'est en prenant exemple sur ceux que nous pleurons que nous contribuerons à la grandeur de l'humanité par le relèvement de la patrie. »

Après cette allocution, accueillie par des applaudissements, M. Thulié a prononcé un discours. Après lui, M. Hervé Mangon a pris la parole au nom de l'Institut et comme président de la société de navigation aérienne. Puis M. Hureau de Villeneuve a lu un discours au nom de la même société.

M. Barrot a dit quelques mots au nom de la société des anciens élèves de l'Ecole centrale et de la société des ingénieurs civils de

Paris. M. Eugène Tarbé, également au nom de la société des aéronautes du siège de Paris.

Après quelques paroles émues de M. Dide, M. Gaston Tissandier et M. Crocé-Spinelli, père, les larmes aux yeux, sont venus dire un dernier adieu, le premier à ses amis, le second à son fils.

La foule s'est ensuite dispersée lentement, accompagnant les personnalités les plus marquantes et faisant un cortège sympathique à M. Gaston Tissandier et à la famille des deux victimes. (Opinion nationale.)

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Dans sa dernière session, le Conseil général a voté 700 fr. pour le Comice agricole de Saumur et 300 fr. pour le Comice agricole du canton nord-ouest.

Les courses d'Angers auront lieu, cette année, les dimanche 30 mai et mardi 1<sup>er</sup> juin.

Voici la liste des prix qui seront courus pendant les deux jours :

- Prix d'Eventard, 2,000 fr. ;
- Prix spécial, 2,000 fr. ;
- Prix national, 5,000 fr. ;
- Steeple-chase classé, 3,000 fr. ;
- Prix du Conseil général, 1,500 fr. ;
- Prix de la Société d'encouragement, 3,000 fr. ;
- Prix du Roi René, 4,000 fr. ;
- Prix du chemin de fer, 1,000 fr. ;
- Prix de consolation, 800 fr.

### THEATRE DE SAUMUR.

La troupe du Grand-Théâtre d'Angers viendra donner, lundi prochain, 26 avril, une représentation des *PIRATES DE LA SAVANE*, drame à grand spectacle, en 6 actes, dont un prologue, par MM. Anicet Bourgeois et F. Dugué.

Une nouvelle désignation va être donnée aux régiments d'infanterie de ligne de l'armée territoriale aussitôt que les cadres seront formés. L'ancien projet du général Martin des Pallières, qui faisait désigner chaque corps de l'armée territoriale par : Régiment d'infanterie bis, régiment de dragons bis, etc., n'a pas été adopté.

M. le ministre de la guerre vient de décider qu'aucun pensionnaire jouissant d'une pension militaire de moins de 600 francs ne pourrait être admis désormais à l'hôtel des Invalides.

Le *Journal officiel* annonce que la commission supérieure des expositions internationales s'est réunie sous la présidence de M. le ministre du commerce pour examiner les mesures à prendre en vue de faciliter la participation de toutes les branches de l'industrie française à l'exposition de Philadelphie.

Il est entendu que l'exposé des mesures déjà prises se montre favorable à la participation des Français. Toutefois, avant de proposer un crédit, le ministre désire connaître la réponse des Chambres de commerce, des arts et manufactures déjà consultées à ce sujet. Conséquemment, M. le ministre insiste pour obtenir réponse de ces Chambres le plus promptement possible.

### Chronique Agricole.

La Société internationale d'insectologie agricole, de création récente, a tenu sa première séance préparatoire, il y a quelques jours, à Paris, sous la présidence de M. F. Ducuing, qui a assuré les premiers adhérents présents de l'appui du ministère de l'agriculture.

Après avoir approuvé le programme et les statuts de la nouvelle Société, on a agité les questions de la cotisation et de la publicité. Il a été décidé que, dans le but de permettre à un grand nombre de personnes de devenir membres de la Société, la cotisation serait portée à 6 francs par an.

Sur la proposition de M. Victor Châtel, vice-président, appuyé par celui qui a l'honneur d'écrire ces lignes, il a été voté que la cotisation annuelle des instituteurs et des ecclésiastiques serait réduite à 3 francs.

Il faut qu'il se forme enfin dans notre pays une vaste association pour répandre,

dans les campagnes, les meilleures méthodes de destruction des ennemis de nos produits agricoles. Chaque année, notre agriculture paie un tribut énorme, qui n'est pas estimé à moins de 2 à 300 millions de francs, à la gent insecte ! Or, le meilleur mode de la combattre, c'est encore la conservation des oiseaux insectivores.

Qui, plus que le clergé et les instituteurs de nos campagnes, peut conseiller le respect que nous devons avoir pour d'aussi utiles auxiliaires ? Qui, plus qu'eux, est à même de veiller à ce que les jeunes dénicheurs d'oiseaux qu'ils instruisent suivent leurs conseils ? Nous avons dit d'ailleurs cela plusieurs fois ici, et nous sommes heureux de pouvoir signaler l'appui que recherche, dès les premiers moments de son existence, une Société appelée à de grands efforts de vulgarisation. Son importance s'accroîtra par la publication d'un Bulletin mensuel qui sera adressé à tous les membres de la Société, publication rédigée sous le contrôle du bureau par tous ceux qui auront quelque chose d'utile à signaler, et par un noyau d'écrivains que leurs études spéciales ont préparé depuis longtemps à devenir les apôtres de l'insectologie.

\*\*\*

Voici précisément le moment des nichées. On fera donc bien de surveiller nos jeunes coureurs de bois, toujours disposés à trouver une source de plaisir (?) dans la destruction des nids et de leurs malheureux petits hôtes, nos amis cependant et les défenseurs de nos récoltes.

Le nombre de leurs espèces est grand ; qu'il nous suffise de citer l'hirondelle, qui vit d'un nombre si prodigieux d'insectes ; l'écorcheur, le gobé-mouche, le traquet, l'alouette qui s'attaque aux vers, grillons, sauterelles, et aux œufs de fourmis ; le rossignol qui s'attaque aussi aux œufs de fourmis et aux larves des scolytes qui perforent nos essences forestières ; le bruant, la fauvette qui chasse dans l'air les pucerons, les mouches et les scarabées ; le modeste moineau, — le plus molesté, — qui mange certes moins de grains que de vers blancs et de chenilles, mission qu'il partage d'ailleurs avec la mésange ; l'étourneau et le merle qui dévorent les limaces et les limaçons ; le corbeau qui s'attaque aux vers blancs ; la pie qui détruit les noctuelles, les guêpes, les frelons et les sphinx. Il n'est pas jusqu'au triste hibou, à la chouette et à la buse — si éveillée malgré son nom — qui ne vivent de taupes, de mulots, de souris, de rats, et de la classe nombreuse des insectes crépusculaires et nocturnes qui causent de si grands dommages à tant de nos produits agricoles.

Voilà ce qu'il faut d'abord apprendre aux jeunes étourdis qui fréquentent les bancs du catéchisme et ceux de l'école.

En attendant que la Société internationale d'insectologie agricole puisse s'installer chez elle, elle a reçu la bienveillante hospitalité de la Société des économistes, dont le siège est à Paris, 14, rue de Richelieu. C'est là que doivent être adressées les adhésions que nous espérons voir nombreuses parmi nos lecteurs.

### Faits divers.

On sait que la liberté testamentaire a été souvent réclamée dans notre pays depuis 1789, et que toujours elle a été combattue par les démocrates qui y virent une idée réactionnaire et cléricale.

Or, dans un rapport de la chambre de commerce, sur les réformes à apporter à la législation actuelle pour favoriser l'essor du commerce, se trouve justement demandée, entre autres choses, la liberté testamentaire.

La chambre de commerce fait remarquer qu'en France les enfants appartenant à des familles aisées comptent toujours sur la part de la fortune paternelle qui ne peut leur être enlevée, et cette certitude leur enlève tout esprit d'entreprise ; s'ils pensaient qu'ils peuvent se trouver sans ressources à la mort de leur père, ils s'efforceraient de se faire une position par eux-mêmes, ainsi que cela se fait en Angleterre, et le pays y gagnerait une plus grande production de travail et un notable accroissement de la richesse nationale.

\*\*\*

En exécutant des fouilles dans le bassin de la Floride, au Havre, on a fait la se-

maine dernière une découverte fort curieuse. On a trouvé la carcasse presque complète d'un navire, enfouie à neuf mètres en contre bas des quais. D'après la construction du bâtiment, on a pu juger qu'il appartenait à une époque assez reculée.

On a trouvé, dans ce qui fut la cale du navire, une certaine quantité de morceaux de charbon de terre, ce qui ferait supposer que cette épave doit être celle d'un navire anglais, attendu que nos voisins d'outre-Manche se servaient de la houille comme combustible longtemps avant la découverte de la vapeur, tandis qu'en France le charbon fossile était presque inconnu au commencement de ce siècle.

### Dernières Nouvelles.

Le conseil des ministres s'est réuni, mardi matin, à neuf heures, à l'Elysée, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon. M. Léon Say, revenu de sa courte excursion à Pau, y assistait.

Sur cette réunion du conseil, le *Courrier de France* et la *France*, Arcades ambo, publient les détails suivants :

« La délibération a porté d'abord sur le mouvement préfectoral complémentaire, qui n'aura, comme le précédent, aucun caractère politique.

» M. Revel du Perron, préfet de la Haute-Loire, ne sera pas révoqué ; M. Michon, préfet du Puy-de-Dôme, maintient sa démission ; M. Welche, préfet de la Loire-Inférieure, serait appelé à un poste plus important.

» M. Léon Say a fait ensuite connaître au conseil les plans financiers au moyen desquels il espère alléger le budget de 1876.

» M. Dufaure a donné l'assurance à ses collègues que les projets de loi organiques complémentaires seraient déposés, au nom du gouvernement, dès la rentrée des vacances de la Chambre.

» Le garde des sceaux a également communiqué au conseil sa circulaire aux juges de paix.

Pour les articles non signés : P. GÉNER.

### SOUSCRIPTION PUBLIQUE à 12,000 actions de 500 francs LIBÉRÉES DE 250 FRANCS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE HALAGE A VAPEUR

Ces actions, remboursables à 600 francs, rapportent 5 0/0 d'intérêt annuel, payables le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. Elles donnent droit, en outre, aux dividendes fixés par l'Assemblée générale.

Elles sont remboursables à 600 francs en 45 ans par tirage au sort, à partir de 1877.

Les actions remboursées seront remplacées par des actions de jouissance participant aux dividendes.

Les versements s'effectueront comme suit jusqu'à concurrence de 250 francs.

25 fr.	en souscrivant	.....	Fr. 25 »
100 »	à la répartition	.....	100 »
50 »	du 1 <sup>er</sup> au 10 juillet 1875	.....	50 »
75 »	du 1 <sup>er</sup> au 10 octobre 1875,	.....	75 »
	moins le coup. au 1 <sup>er</sup> oct.	.....	68 75
250 fr.	SOMME NETTE A PAYER		243 75

Une bonification de 5 0/0 d'intérêt sera accordée aux souscripteurs qui libéreront leurs titres par anticipation.

Aux termes des statuts, les 250 francs restant ne pourront être appelés qu'au fur et à mesure de l'obtention de nouvelles concessions et proportionnellement aux travaux à exécuter.

Un décret du Président de la République, en date du 18 janvier 1873, a, après avis favorable du Conseil général des Ponts et Chaussées, autorisé l'établissement, sur le chemin de halage du canal de Bourgogne, d'un rail pour la circulation de locomotives appliquées au halage des bateaux.

Les dernières statistiques officielles indiquent que les transports effectués sur le canal de Bourgogne (route directe de Paris à Lyon) s'élevèrent pour une année à 540,000 tonnes. Ces quantités suffiraient pour assurer à la C<sup>ie</sup> du halage à vapeur, dès le début de l'entreprise, un bénéfice supérieur à 10 0/0.

La maison CAIL et C<sup>ie</sup> intervient dans l'opération et s'est chargée, à forfait, de la construction du matériel de la Société.

Les formalités seront remplies pour l'admission des Titres à la cote officielle de la Bourse de Paris.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE  
Les 27, 28 et 29 AVRIL courant  
A PARIS, chez MM. LÉVY-BING et C<sup>ie</sup>, banquiers, 102, rue de Richelieu ;  
Dans leurs succursales de NANCY, EPINAL et MULHOUSE, leurs Agences de SAINT-DIÉ et BELFORT et chez tous leurs Correspondants.

On peut aussi souscrire par correspondance ou verser les fonds dans toutes les succursales de la Banque de France, au crédit de MM. LÉVY-BING et C<sup>ie</sup>.

**Publications de mariage.**

Jean Bodu, cocher, et Marguerite Cordé, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.

Michel Pineau, journalier, et Adélaïde Robin (veuve), journalière, tous deux de Saumur.

La Compagnie de la Vendée a ouvert le 49 avril la section de Chinon à Joué-lès-Tours et établi, en attendant l'ouverture de sa gare de Tours, qui aura lieu vers la fin de mai, un service de voitures entre Joué et Tours (distance 4 kilomètres), pour conduire et prendre les voyageurs à domicile et à la gare d'Orléans.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

Comité des Concours Poétiques de Bordeaux, 7, rue Cornu.

**APPEL AUX POÈTES.**

Le quatorzième Concours Poétique, ouvert à Bordeaux le 15 février, sera clos le 1<sup>er</sup> juin 1875. Dix médailles or, argent, bronze, seront décernées.

Demander le programme, qui est adressé franco, à M. ÉVARISTE CARRANCE, président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — Affranchir.

**LA MAISON D. BACLE**  
Transférée pour Agrandissement 46, RUE DU BAC

**OFFRE** les plus parfaites **MACHINES À COUDRE** aux prix les plus réduits et les mieux garanties.

**DES FACILITÉS** raisonnables sont accordées pour les paiements en **PLUSIEURS TERMES** sans augmentation de prix.

La M<sup>me</sup> D. BACLE ayant pour principe de traiter les affaires sérieusement et entièrement de confiance, n'annonce aucune condition qu'elle ne peut tenir. Elle ne fait point de location, ce qui est une double garantie.

**NOUS ENGAGEONS** vivement tout acheteur sérieux à s'adresser directement à notre maison.

**SEULE FABRIQUE** de **LA CÉLÈBRE SILENCIEUSE** PRIX: 175<sup>fr</sup>

5 nouveaux perfectionnements  
Supérieure et plus complète que celle vendue par des dépôts 225 francs.

L'Écriture des 40 Guides et accessoires est donnée gratis.

SA QUALITÉ INÉPUISISSABLE est garantie sur facture 6 ans.

**LA HOWE VÉRITABLE SYSTÈME ELIAS**  
AUX PRIX SUIVANTS:  
N<sup>o</sup> 1: 200 fr. — N<sup>o</sup> 2: 225 fr. — N<sup>o</sup> 3: 250 fr.

Complète des guides et avec nouveau régulateur BREVETÉ.

Assortiment de MACHINES À MAIN pour FAMILLES.

En s'adressant 46, RUE DU BAC, 46, on obtient pour le détail le même prix qu'en gros: 50 fr. meilleur MARCHÉ qu'ailleurs.

ENVOI DU CATALOGUE et Échantillons. D. BACLE, 46, r. du Bac

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**

Départs de Saumur pour Poitiers:

5 heures 50 minutes du matin.  
11 — — — — —  
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:

5 heures 40 minutes du matin.  
10 — 40 — — — —  
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 AVRIL 1875.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	64	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	735	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	700	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	93	»	»	Crédit Mobilier	435	»	»	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	1265	»	»
5 % jouiss. novembre	103 25	»	»	Crédit foncier d'Autriche	572 50	»	»	Société autrichienne. j. janv.	680	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	360	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	332	»	»	Est, jouissance nov.	551 25	»	»	Orléans	309 25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	457	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	953 75	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	303 35	»	»
— 1865, 4 %	482 50	»	»	Midi, jouissance juillet.	687 50	»	»	Est	302 50	»	»
— 1869, 3 %	324	»	»	Nord, jouissance juillet.	1168 75	»	»	Nord	307 75	»	»
— 1871, 3 %	294 75	»	»	Orléans, jouissance octobre.	925	»	»	Ouest	302 50	»	»
— 1875, 4 %	453 75	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	581 25	»	»	Midi	303	»	»
Banque de France, j. juillet.	3895	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	275	»	»
Comptoir d'escompte, j. aodt.	590	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	905	»	»	Vendée	238	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	495	»	»	Société Immobilière, j. janv.	75	»	»	Canal de Suez	506 25	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	380	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	340	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	915	»	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR**

(Service d'hiver, 2 novembre 1874.)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 08 minutes du matin, express-poste. (s'arrête à Angers.)  
6 — 45 — — — — —  
9 — 01 — — — — — omnibus.  
1 — 33 — — — — — soir.  
4 — 19 — — — — — express.  
7 — 27 — — — — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — — — — omnibus.  
9 — 50 — — — — — express.  
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.  
4 — 44 — — — — —  
10 — 28 — — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Après le décès de M. Urbain AUGEREAU, de Munet, commune de Distré.

Le dimanche 25 avril 1875, à une heure après midi, il sera procédé, par M<sup>e</sup> Méhous, notaire à Saumur, à Munet, commune de Distré, au domicile dudit M. Urbain Augereau, à la vente aux enchères publiques des meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la succession de M. Augereau, et consistant en : bois de lit, lits, matelas, couvertures, armoire, tables, chaises, ustensiles de ménage, vins en fûts, madriers de cave, futailles et quantité d'autres objets.

On pourra comptant et cinq pour cent en sus du prix de la vente.

**DE SUITE,**

Maison d'Épicerie, Mercerie, Bonneterie et Grainage,

Située à la Croix-Verte.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve LEDORÉ ou à M. CHIVERT, rue d'Alsace, 13.

**A LOUER TERRAINS CLOS**

Avec porte cochère,

Sis à la Croix-Verte, bordant la grande route et joignant l'usine de M. Fozellier.

Propres au jardinage ou à une pépinière, dont une partie est actuellement en prairie et l'autre partie occupée par les magasins de bois de M<sup>me</sup> veuve Clain.

S'adresser, sur les lieux, à M. VAUCEL, fermier de la propriété de la Blotte. (213)

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite,

**LES CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.**

Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attenant aux caves.

S'adresser à M. DE LAFRÉGEOLIERE, à Saint-Florent. (128)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1875.

**UN JOLI APPARTEMENT**

Situé place de la Grise, au premier étage.

S'adresser à M. DE BECQUE. (158)

Préfecture du département de Maine-et-Loire.

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

**ADJUDICATION DE LA FOURNITURE DE VIANDE DE BOUCHERIE**

Le Préfet du département de Maine-et-Loire donne avis que, le samedi 8 mai 1875, à midi, il sera procédé, sous la présidence de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, dans une des salles de la Sous-Préfecture, à l'adjudication de la fourniture de viande de boucherie nécessaire à la consommation de la Maison centrale de Fontevault, pour un an.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation de M. le Ministre de l'intérieur.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et du règlement du 31 juillet 1852, à Angers, dans les bureaux de la Préfecture, 1<sup>re</sup> division, au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, et à l'économat de la Maison centrale de Fontevault.

**A VENDRE D'OCCASION,**

Une petite devanture de magasin en bon état. S'adresser à M. VAUCELLE, menuisier, rue Cendrière.

**LA NATIONALE**

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE  
Établie à Paris, rue de Grammont et rue du Quatre-Septembre, 18  
Anciennement COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie : 118 millions

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie

Augmentation du revenu PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Société... 24,945,448 fr.

Arrérages payés aux Rentiers... 124,094,191 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière... 11,358,052 fr.

S'adresser pour les renseignements à Saumur, à M. Gauron; à Angers, à M. Périgault; à Cholet, à M. Manceau; à Beaupreau, à M. Clemol; au Lion-d'Angers, à M. Morillon. (158)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

**UNE MAISON**

Rue de l'Échelle.

S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

**WEBER**

Ancien palefrenier, se charge de soigner les chevaux, les dresser et les tondre.

S'adresser rue Dacier, n<sup>o</sup> 11.

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

**LE**

**JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 41, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. — pour les départements 4 fr.

**LA**

**CHANSON DU JOUR**

Publication musicale illustrée

Paraissant tous les Samedis.

**Echo des Théâtres et Concerts**

Contenant

Romances, Mélodies, Chansonnettes, Nocturnes, Rondos, Airs d'Opéras, etc.,

Avec les airs notés des compositeurs en vogue.

Cinquante-deux Numéros par an.

Le numéro : 10 Cent.

Abonnement d'un an (départements), 6 francs.

La même livraison avec accompagnement de Piano (grand format)

Un an : 25 francs.

Moyennant 1 franc, l'abonné recevra en Prime un Superbe Album contenant 12 morceaux d'Opéra et Opéra comique.

On peut s'abonner au bureau du journal.

**AVIS**

**A LA GLANBUSE**

GRANDS MAGASINS DE MERCERIE ET MODES

51-53, rue St-Jean, à Saumur

**E. SABATIER**

Demande des ouvrières pour les Modes.

**VENDU AU PROFIT DES PAUVRES**

**ETUDES DRUIDIQUES**

Par A. C. G. — 4<sup>re</sup> fascicule, 50 centimes.

Chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean, et au bureau du journal.

**CINQ FRANCS PAR MOIS**

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.

**CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL**

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- DUFOUR, Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 »
- Grande carte de France, montée sur toile en rouleau pour bureaux. 25 »
- MICHELET (J.). Histoire de France et de la Révolution, 23 vol. in-8°. 135 »
- DARSTÉ, grand prix Gobert en 1867 et 1868. Nouvelle Histoire de France, 5 forts volumes in-8°. 72 »
- Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. Duruy, 8 volumes illustrés. 60 »
- Histoire de la Révolution française, par Lacretelle, 8 vol. in-8°. 40 »
- Histoire des Français, par Lavallée. Magnifique édition de bibliothèque, 6 vol. in-8°. 48 »
- Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 volumes in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 »
- La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 »
- La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 »
- LAROUSSE, Grand Dictionnaire universel de XIX<sup>e</sup> siècle, 15 volumes. 600 »
- (20 francs par mois.)
- Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-8°. 200 »
- Dictionnaire français illustré, par Dupinoy de Vorepierre, 4 vol. in-4°, avec 20,000 gravures. Prix, broché, 25 fr., et relié en 2 vol. 100 »
- Grand Dictionnaire de la langue française, par Littré, 4 vol. in-4°. 185 »
- Relié. 185 »
- Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par d'Orbigny; nouvelle édition considérablement augmentée, 23 vol. et 200 pl. color. en 3 vol. 400 »
- Arts complémentaires, par Hagar-Mauzy, 4 vol. in-4°, chromo. 400 »
- Art pour tous, par C. Sauvageot, 15 vol. in-8°. 240 »
- tonnes.
- Décoration et ornements, par Littré, 125 planches. 185 »
- Chimie générale appliquée aux arts et à l'industrie, par Barruel, 7 vol. in-8°. 50 »
- PELOUZÉ et FÉRY, Traité de chimie générale analytique, industrielle et agricole, 3 vol. gr. in-8°. 130 »
- BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8°. 180 »
- Panthéon des illustrations françaises au XIX<sup>e</sup> siècle. Chaque volume relié, doré, se vend séparément. 200 »
- Le volume se compose de 40 portraits, biographies et autographes.
- Des Quatre-vingt. Grandes illustrations de G. Doré, 322 planches, 2 vol. gr. in-folio. 180 »
- DANTE. Enfer, 1 vol. illustré par G. Doré, in-folio. 100 »
- Purgatoire et Paradis, 1 vol. in-folio. 100 »
- 60 planches.
- Les Jacinthes. Splendide édition Mame, 1 vol. in-folio. Grand prix de l'Exposition. 180 »
- Les grandes missions, par Turgan, 10 vol. in-8°, avec gravures. 150 »

**CRÉDIT MUSICAL**

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.

Envoi franco des Catalogues

Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.